

L'An deux mille vingt quatre, le vingt et un novembre à 18h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, légalement convoqués le quinze novembre, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération, salle du conseil, 5 cours de l'Arche-Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Guillaume LE LAY-FELZINE, Président de la CA. La séance était également accessible en visioconférence.

ETAT DE PRESENCE

Présents

Commune de Brou-sur-Chantereine :	Mme BARNIER
Commune de Champs-sur-Marne :	M. BOUGLOUAN, M. GUILLAUME, Mme TALLET, Mme SOUBIE-LLADO, M. HAMMOUDI, M. LOUIS
Commune de Chelles :	Mme CAILLIS-BRANDL, Mme AVOND, M. RABASTE, Mme BOISSOT, M. BREYSSE, M. SEGALA, M. MAURY, Mme NETTHAVONGS, M. PHILIPPON, Mme FERRI, Mme SAUNIER, M. BILLARD, M. COUTURIER, Mme DUBOIS
Commune de Courtry :	M. VANDERBISE
Commune de Croissy-Beaubourg :	Mme DAULIN
Commune d'Emerainville :	M. KELYOR, Mme FABRIGAT
Commune de Lognes :	M. DELAMARE, M. DELAUNAY, Mme LEHMANN, Mme BONNET
Commune de Noisiel :	M. VISKOVIC, Mme VICTOR LE ROCH, Mme NATALE
Commune de Pontault-Combault :	M. BACHELEY, M. BORD, Mme SHORT FERJULE, Mme TREZENTOS OLIVEIRA, M. GHOZELANE, Mme PIOT, M. ROUSSEAU, Mme GINEYS, M. HOUEMOND, Mme HEUCLIN
Commune de Roissy-en-Brie :	M. BOUCHART, Mme DHABI, Mme ARAMIS DRIEF, M. ZERDOUN, Mme GUEZODJE, M. IGLESIAS
Commune de Torcy :	M. LE LAY-FELZINE, M. EUDE, Mme NEMO, M. BEKKOUCHE, M. MORENCY
Commune de Vaires-sur-Marne :	M. DESFOUX, Mme JARDIN, Mme COULAIS

Absents

Commune de Chelles :	M. DRICI, Mme AUTREUX
Commune de Roissy-en-Brie :	M. TEFFAH

Absents ayant donné pouvoir

Commune de Champs-sur-Marne :	Mme LEGROS-WATERSCHOOT à Mme SOUBIE-LLADO
Commune de Noisiel :	M. BRICOGNE à Mme NATALE
Commune de Pontault-Combault :	Mme DE ALMEIDA LACERDA à Mme TREZENTOS OLIVEIRA
Commune de Torcy :	Mme VERTENEUILLE à M. LE LAY-FELZINE, Mme MONDIERE à M. MORENCY
Commune de Vaires-sur-Marne :	Mme RECULET à M. MAURY

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

M. LEHART, Directeur général des services, et ses collaborateurs.
M. CHEYREZY, Directeur de cabinet, et ses collaborateurs.

OBJET : **MOTION DES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-VALLÉE DE LA MARNE RELATIVE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025**

Conseillers en exercice : 65
Présents : 56
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstention : 0
Président : M. Guillaume LE LAY-FELZINE
Secrétaire de séance : Mme Edmonde JARDIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni dans sa séance du 21 novembre 2024,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A ADOPTE LA MOTION SUIVANTE :

Le Projet de loi de finances (PLF) 2025 et le Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025, présentés en Conseil des Ministres le jeudi 10 octobre 2024 avant leur examen par le Parlement, marquent une attaque sans précédent à l'encontre des finances des collectivités locales.

En mars dernier, le Gouvernement revenait sur ses prévisions et annonçait un dérapage des finances publiques pour 2023, avec un déficit public passant de 4,9% à finalement 5,5%. Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) estime désormais que les prévisions pour 2024 ne seront pas tenues, avec un déficit public attendu à 6,1%, contre 4,4% prévu dans le PLF 2024.

La présentation du projet de budget pour 2025, réalisée le 8 octobre par le Gouvernement au Comité des Finances Locales (CFL), organisme réunissant les représentants des ministères ainsi que les associations nationales d'élus, a officialisé une ponction d'au moins 5 milliards d'euros au détriment des collectivités locales :

- 3 milliards d'euros via un prélèvement sur les recettes de fonctionnement des collectivités dont le budget est supérieur à 40 millions d'euros : c'est le cas du budget de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne avec une estimation, à date des éléments en notre connaissance, à 2,12 Millions d'euros.
- 1,2 milliards d'euros via une « stabilisation de la dynamique de la TVA » qui venait légitimement en compensation de la suppression de plusieurs taxes locales ayant toutes une progression dynamique sur notre territoire (taxe d'habitation, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises...).
- 800 millions d'euros via un « ajustement » de 2 points du taux de remboursement de la TVA. Cette mesure aura des effets sur les investissements des collectivités. C'est le cas du budget de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne avec une estimation, à date des éléments, à près de 0,45 Million d'euros de la ponction.

A cela il convient d'ajouter des mesures sur le financement de la sécurité sociale dans le cadre du PLFSS, avec une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), un déficit nourri depuis des années par la « compensation » qui prélève des recettes sur la CNRACL pour les redistribuer vers d'autres caisses de retraite.

A ce stade, sans préjuger de l'issue du débat parlementaire en cours, la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne verrait ses ressources amputées de plus de 7,27 Millions d'euros.

Face à cet effort sans précédent exigé par l'Etat, les élus du conseil communautaire de Paris-Vallée de la Marne entendent rappeler que :

- Les collectivités locales sont le 1^{er} investisseur public en France (58% du montant total des investissements publics) et participent ainsi activement à l'emploi direct et indirect à l'échelle nationale.
- La suppression totale de la Taxe d'Habitation, décidée sans concertation avec les collectivités concernées, a entraîné la coupure de l'essentiel du lien fiscal entre les communes et une partie importante de leurs habitants.
- Les collectivités locales se voient imposer des compétences nouvelles, comme la gestion des inondations pour ce qui concerne Paris-Vallée de la Marne, sans aucune compensation financière directe de l'Etat.
- Les collectivités locales sont contraintes d'assumer des compétences nouvelles face aux déficiences chroniques de l'Etat dans ses missions régaliennes, que ce soit en matière de santé publique (financement de centres de santé municipaux et/ou maisons de santé pluridisciplinaires) ou de sécurité du quotidien (financement des polices municipales, déploiement et gestion de la vidéo protection...).
- Le principe constitutionnel de libre administration et d'autonomie financière et fiscale des collectivités locales est un héritage de la décentralisation qui doit être préservé et conforté.
- Au moment où l'Etat demande aux collectivités territoriales de s'engager dans la transition énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux, le Fonds Vert – qui finance ce type de projets – est amputé de 1,5 milliards d'euros dans le PLF 2025 par rapport au PLF 2024, entravant ou remettant en cause la réalisation de ces investissements vertueux.
- La situation financière dramatique des départements et des régions, engendrée notamment par l'effondrement des volumes de transaction sur le marché de l'immobilier et la hausse des dépenses imposées par l'Etat. Cette situation entraîne aujourd'hui des mesures d'économies des départements et des régions qui vont se répercuter sur le financement des projets des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Les élus du Conseil Communautaire de Paris-Vallée de la Marne se mobilisent contre les dispositions envisagées par le Gouvernement Barnier à savoir :

- La dégradation de services publics, pourtant essentiels aux habitants et en premier lieu aux plus défavorisés, inévitable sans réajustements du PLF et du PLFSS en l'état.
- Un effort soudain, brutal et inédit, imposé sans concertation préalable à des élus municipaux et communautaires qui ont établi de longue date leur programmation budgétaire et fiscale pour le mandat 2020-2026 s'achevant dans 18 mois.
- Une remise en cause des investissements en faveur de l'écologie et de la rénovation énergétique, si sont confirmées les mesures relatives au FCTVA et sur le Fonds Vert : cela constituerait une « double peine » pour les intercommunalités engagées dans la transition écologique et sociale. La Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne avait ainsi prévu dans son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), en 2025, 950 000 € en faveur de la stratégie patrimoniale des bâtiments et 700 000 € en faveur de la stratégie patrimoniale de l'éclairage public.
- Un mode de gouvernance unilatéral qui ne laisse aucune place au dialogue et à la négociation, y compris pendant le calendrier parlementaire, malgré les propositions nombreuses issues d'associations représentatives des élus ou de différents rapports parlementaires.
- Une participation démesurée des collectivités à la résorption de la dette française, alors même que la dette de ces collectivités ne pèse qu'environ 8% de la dette nationale et s'avère impérieuse car exclusivement dédiée à des investissements structurels et de long terme.

Toutes les communes membres subissant des effets similaires par ce projet de loi de Finances, les élus du conseil communautaire de Paris-Vallée de la Marne demandent au gouvernement et aux parlementaires d'amender l'actuel projet Loi de Finance 2025 en :

- Supprimant le fonds de réserve qui représente pour notre agglomération, en plus du prélèvement au FPIC, une dépense pour la péréquation entre collectivités de plus de 2,1 Millions d'euros
- Supprimant la baisse du taux de compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée qui pèsera sur les investissements locaux et sur l'activité d'une partie des entreprises situées sur le territoire de Paris-Vallée de la Marne. Le taux de compensation était déjà inférieur à la TVA réellement acquittée
- Remettant un FCTVA en fonctionnement pour permettre à notre agglomération d'entretenir son patrimoine

